



Dr.

3 questions à Yannick Motel, délégué général de LESISS

Regroupant près de 70 industriels - PME et grands groupes - spécialisés dans les systèmes d'information destinés aux professionnels de la santé, LESISS (Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux) représente 80 % des prestataires spécialisés. Très impliquée dans les processus de concertation qui accompagnent la montée en puissance des TIC santé, cette fédération fait partie des acteurs clés de la mise en place de la carte CPS. « Contacts » a rencontré Yannick Motel, délégué général, pour connaître ses réactions et ses attentes par rapport au récent décret « confidentialité ».

Contacts :

En tant que représentant des industriels impliqués dans le déploiement des systèmes d'information médicalisés, que pensez-vous du décret « confidentialité » ?

Y. Motel : Nous ne pouvons que nous féliciter de la publication d'un décret attendu de longue date. Rappelons en effet que ce texte fait suite à la loi Kouchner du 4 mars 2002 relative aux droits des malades. Entretemps, c'est peu de dire que la question des TIC de santé est devenu brûlante ! Il est d'ailleurs temps de dynamiser ce marché qui en France accuse un retard préoccupant par rapport aux autres pays industrialisés comme le rappellent, entre autres, les derniers rapports HINE¹. De même le GMSIH² estime que seulement 15 % des hôpitaux sont dotés d'un système de gestion de production de soins. Il est donc urgent de réagir et il semble que les pouvoirs publics, entre autres à Bercy, ont désormais pris la mesure de l'absolue nécessité d'une généralisation rapide des TIC de santé. Dans ce contexte, la publication de ce décret constitue un signal fort. C'est une étape essentielle pour dynamiser les échanges entre les différents intervenants de santé, qui sont aujourd'hui marginaux. Sur le texte lui-même soulignons une ambiguïté. En effet, certains des articles auraient dû entrer en vigueur dès sa publication, les autres

renvoyant à des arrêtés et des référentiels dont la feuille de route n'est pas tracée. Pour autant la tendance est positive puisque si seulement quatre prestataires ont aujourd'hui des produits homologués par le GIP CPS, au moins six autres sont sur les rangs. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant puisque rapidement seuls les outils d'échange conformes au décret pourront être déployés.

Contacts :

Qu'attendez-vous maintenant des pouvoirs publics ?

Y. Motel : Principalement trois choses. D'abord, une information régulière sur l'avancement des référentiels : sécurité physique, modalités d'accès aux traitements, contrôle des habilitations, traçabilité, chiffrement des données, etc. Les industriels n'ont pas besoin d'aides ou de subventions, mais avant tout de visibilité et d'un espace de concertation renforcé pour travailler et investir. Ensuite, parce que nous, nous sommes respectueux de la réglementation, nous attendons que la puissance publique fasse appliquer les décisions et les normes qu'elle-même édicte. Cela permettra d'éviter la confusion liée aux solutions non conformes aux standards techniques et réglementaires. Enfin, nous recommandons qu'il y ait un « pilote » - et un seul - pour l'ensemble du champ des TIC santé. Bref, une maîtrise d'ouvrage unifiée

qui donne le cap, assure la cohérence réglementaire et coordonne les innombrables acteurs institutionnels. Placé à un échelon interministériel, ce pilotage devra sans doute être rattaché au plus haut niveau de l'exécutif.

Contacts :

Comment concevez-vous le rôle de LESISS ?

Y. Motel : Nous n'avons aucune légitimité à nous immiscer dans les arbitrages de l'État. Nous sommes une force de proposition, un partenaire capable d'aider la puissance publique à orienter ses choix dans notre domaine de compétence. LESISS a démontré cette capacité en étant membre de nombreux comités de pilotage institutionnels, participant également à des groupes de travail, par exemple avec le GMSIH, la DHOS, ou avec le GIP-CPS autour de la carte CPS. À ce sujet un remarquable travail collégial a d'ailleurs été réalisé autour des besoins et des usages, notamment pour les établissements de santé très impactés par le décret « confidentialité », et des pistes de solutions adoptées. Rappelons aussi les « 10 recommandations au gouvernement » rédigées en juin dernier avec, entre autres, la FHF et le Collectif des patients. Nous venons enfin de lancer une initiative forte (GETICS) avec nos partenaires du SNITEM³, qui permet désormais aux acteurs du système de disposer d'interlocuteurs industriels encore mieux identifiés en matière de TIC. ■

(1) Health Information Network Europe (2) Groupement pour la modernisation du système d'information de l'hôpital Equipements Médicaux - www.snitem.fr

(3) Syndicat National des Industries des Technologies et